
MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n°2022-121

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE
CIRCULATION AUX ABORDS DE LA PLACE DE L'EGLISE**

LE SAMEDI 04 JUIN 2022- 20h00 JUSQU'AU DIMANCHE 05 JUIN 2022 - 02h00

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 relative à la circulation routière,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la fête des 2 ans de la brasserie « Chez les Filles », il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement aux abords de la place de l'église,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **Samedi 04 juin 2022 - 20h00 jusqu'au Dimanche 05 juin 2022 02h00 du matin** le stationnement sera provisoirement interdit sous peine d'enlèvement aux abords de la place de l'église et la circulation sera déviée suivant la signalisation mise en place, (Plan joint),

ARTICLE 2 : A cet effet, la signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de Saint-Thibault-des-Vignes.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs Pompiers, le syndicat des transports, Mesdames et Messieurs les commerçants, et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Sinclair VOURIOT



Département de Seine et Marne

Saint Thibault, le 1^{er} juin 2022

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n°2022-121

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE
CIRCULATION AUX ABORDS DE LA PLACE DE L'EGLISE**

LE SAMEDI 04 JUIN 2022- 20h00 JUSQU'AU DIMANCHE 05 JUIN 2022 - 02h00

